

REMARQUE : Ce qui suit est écrit par le Dr Ted Needham (Université du Nouveau-Brunswick, retraité). Ted est un ardent défenseur de l'extension forestière pour les propriétaires privés de boisés depuis de nombreuses années et possède une vaste expérience et connaissance dans ce domaine. La Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick (FPLBNB) apprécie sa participation et ses conseils alors que nous travaillons avec le personnel du DNRED et d'autres parties prenantes pour créer un programme d'extension forestière qui reflète les besoins et les valeurs des propriétaires de boisés et soutient à la fois les boisements privés individuels ainsi que le secteur forestier provincial.

Le 15 avril, Ted a envoyé cette mise à jour par courriel au personnel du DNRED, demandant de l'aide pour obtenir les numéros manquants dans le tableau ci-dessous. 24 avril – réception de chiffres supplémentaires ; les mises à jour apparaissent en bleu.

Si vous souhaitez commenter les « usages » décrits ci-dessous, veuillez cliquer ici ou scanner le code QR.



---

## Fonds privé de durabilité des boisés - Définitions proposées et quelques plans futurs

Le 16 décembre 2023, le Fonds de durabilité des bois privés (PWSF) a été créé avec la sanction royale de la Loi sur la durabilité des boisements privés. Dans cet article, nous décrivons les « Utilisations prévues du Fonds », proposons des définitions encore non précisées de chaque utilisation, et donnons le statut du fonds.

L'argent contenu dans le fonds provient des redevances gouvernementales pour le bois exploité sur les terres de la Couronne et l'argent généré pour le fonds est alloué aux 4 « usages » suivants :

1. Soutenir la sylviculture supplémentaire
2. Impliquer les propriétaires de lots boisés dans l'élaboration de plans de gestion

3. Soutenir l'élaboration et la réalisation de plans de gestion en fournissant de la formation, du matériel éducatif et d'autres soutiens sur la gestion forestière aux propriétaires de lots boisés privés
4. Améliorez la protection contre le feu et les nuisibles dans les lots bois privés.

Ce que signifient ces « usages » n'a pas été expliqué, bien que des fonds aient été alloués pour certains d'entre eux par le DNR, comme indiqué ci-dessous :

Année	Disponible		Répartition		
	Financement disponible	Sylviculture supplémentaire	Plans de gestion	Soutien éducatif	Protection
2024/25	\$10.2M	<u>3 millions de dollars</u>	-	<u>0</u>	
2025/26	\$18.0M	<u>5 millions \$</u>	\$0.8M	<u>0</u>	<u>1 million de dollars</u>
2026/27 (proposé)	\$15.4M*	\$5.0M	\$0.7M	\$0.6M	\$1.0M

\*Estimation (non encore définitive)

En mai 2023, la Fédération a proposé des définitions pour les « Utilisations du Fonds » afin d'aider à s'assurer que l'argent soit dépensé de manière significative et efficace. Ce qui suit les résume.

### **1. Soutenez davantage la sylviculture dans les boisements privés.**

Nous avons proposé la « **sylviculture supplémentaire** » pour signifier

- Faire réaliser plus d'hectares de sylviculture sur plus de boisés privés que ce qui se fait sans fonds, et
- Que différents types mais appropriés de sylviculture soient identifiés et utilisés pour mieux atteindre les objectifs, les objectifs et le caractère unique des propriétaires de boisés que ce qui était historiquement permis. Historiquement, une grande partie de la sylviculture « permise » est la même que celle utilisée sur les terres de la couronne pour la production forestière à grande échelle, et bien qu'utile dans certaines circonstances, elle peut ne pas être entièrement adaptée.

### **2. Impliquer les propriétaires privés de bois dans l'élaboration de plans de gestion.**

Nous avons proposé :

**Tous les propriétaires de boisés ont des plans significatifs pour leur boisage.** Engager les propriétaires de boisés est bon et nécessaire, mais il est préférable d'avoir des plans significatifs qui permettent une allocation de fonds efficace, efficace et éclairée, répondant aux objectifs

individuels tout en contribuant à l'économie et aux objectifs environnementaux du Nouveau-Brunswick dans leur ensemble. Les propriétaires de terrains boisés, à travers leurs plans individuellement et collectivement, doivent générer des allocations de « fonds ».

**Les buts et objectifs des propriétaires de boisés doivent guider leurs plans.**

Traditionnellement, les « plans de gestion » des boisements élaborés par les conseils de commercialisation se concentrent sur la production de bois pour répondre aux besoins industriels en approvisionnement en bois. Dans le cadre du Private Woodlot Sustainability Fund (PWSF), la production de bois peut être l'un des objectifs d'un propriétaire de bois, mais il peut y en avoir d'autres aussi, qui doivent être découverts et formulés afin que les fonds puissent être dirigés vers leur comblement.

**Les propriétaires de boisés doivent participer activement à l'élaboration d'un plan de gestion avec un forestier professionnel.** Le co-développement garantit que les objectifs et les préférences de mise en œuvre du propriétaire de boisés sont articulés puis réalisés. Les forestiers professionnels apportent les conseils, l'expertise et les connaissances nécessaires pour soutenir le succès individuel et collectif des propriétaires de bois et aider à faire avancer les plans du concept à la concrétisation.

**3. Soutenir l'élaboration et la réalisation de plans de gestion en fournissant de la formation, du matériel éducatif et d'autres soutiens sur la gestion forestière aux propriétaires de boisés privés.:**

Nous proposons que le fonds soit en partie utilisé pour **développer et distribuer du matériel éducatif aux propriétaires de boisés** afin d'améliorer : la connaissance de leur bois, la compréhension de la science forestière et de la gestion des boisés; ainsi que leur capacité à prendre des décisions sur les boisés.

**Be Affecté à la formation continue des professionnels forestiers travaillant avec propriétaires de bois.** La foresterie des boisés est plus complexe que la foresterie industrielle et les professionnels travaillant avec les propriétaires de boisés ont besoin d'une formation continue spécifique aux boisés pour être efficaces. Leur formation continue devrait porter sur la science et la gestion forestière des lots, l'enseignement et l'apprentissage, ainsi que la communication interpersonnelle.

**Être affecté au soutien des stagiaires en enseignement postsecondaire (étudiants universitaires et collégiaux) travaillant avec des professionnels privés de la foresterie boisée.** Les stagiaires peuvent offrir de l'aide aux forestiers professionnels tout en enrichissant leur éducation postsecondaire par l'apprentissage expérientiel. Cette activité aide à répondre aux besoins actuels et, surtout, assure un approvisionnement durable en forestiers professionnels capables de soutenir le secteur des boisés.

#### **4. Améliorez la protection contre le feu et les nuisibles dans les bois privés.**

Actuellement, la province est responsable de la suppression des incendies et des insectes en cas d'urgence ou d'éclosions. Nous proposons que cela continue et que la protection accrue contre le feu et les nuisibles dans les boisés signifie :

**Le financement sera alloué aux infrastructures boisées et aux éléments végétaux qui minimisent la propagation du feu ou des ravageurs.** En ce qui concerne le feu, cela peut inclure la création d'étangs à feu, de routes d'accès ou de barrières végétales à l'intérieur ou autour des peuplements pour améliorer la suppression ou limiter la propagation du feu. En ce qui concerne les ravageurs, cela peut inclure le maintien d'une présence de bois dur dans les peuplements de sapins baumiers afin de minimiser l'apparition, la croissance ou la propagation du ver des bourgeons de l'épinette.

-----

À ce jour, nous n'avons pas proposé combien de financement devrait être alloué aux différentes « utilisations du Fonds », mais une approche est nécessaire.

Nous avons toutefois proposé comment un programme d'extension forestière pourrait servir à mettre en œuvre l'engagement des propriétaires de boisés dans l'élaboration d'un plan de gestion (utilisation #2), ainsi qu'un programme d'éducation (utilisation #3) pour le soutenir. NB DNRED a lancé un programme pilote de 3 ans en extension forestière dans lequel :

- Il y aura un poste de professionnel en extension forestière pour chaque conseil de marketing, et
- Un programme de formation continue de certificat en extension forestière sera développé et offert par le Collège maritime de technologie forestière (MCFT).

Alors que nous continuons de travailler avec NB DNRED pour définir ce que signifient les usages du fonds, nous aimerions avoir vos avis.

Notre objectif est de garantir que les fonds du Fonds de durabilité des terrains privés soient alloués de manière significative pour répondre à vos besoins et désirs individuels et collectifs.